



Décision de radiodiffusion CRTC 2005-407

Ottawa, le 15 août 2005

Diverses entreprises

L'ensemble du Canada

Renouvellements administratifs

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de radiodiffusion énumérées à l'annexe de la présente décision, du 1^{er} septembre 2005 au 31 mars 2006, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. Si les demandes de renouvellement de licence ne sont pas reçues d'ici le 31 octobre 2005, le Conseil pourrait ne plus renouveler lesdites licences.
3. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Les parties intéressées auront l'occasion de présenter leurs observations en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>

Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2005-407

Titulaire	Indicatif d'appel/endroit, province
Entreprises de programmation de radio	
Carcross Radio Society	Carcross (YT)
Iqalummiut Nipingit Society	Iqaluit (NU)
Vancouver Public Aquarium Association	CJKW-FM Robson Bight/Telegraph Cove (C-B)
P.L.M. Broadcasting Ltd.	CHOO-FM Tofino (C-B)
Entreprises de programmation de télévision	
Snowdrift Community Radio Society	CFFT-TV Lutselk'e (Snowdrift) (TN-O)
South Cariboo Communities Resource Board	CH4683 Canim Lake (C-B)
Uncle Gabe's Friendship Centre	CH4150 Fort Smith (TN-O)